



Pension alimentaire pour adulte handicapé résidant avec un parent divorcé

Par **jon13300**, le **26/06/2024** à **04:44**

Bonjour. Je verse depuis des années une pension(jugement) a mon ex femme pour notre fils qui vit avec elle. Mon fils est handicapé à 80%. Il a maintenant 21 ans. Il recoit donc l'allocation adulte handicapé. Sa mère est sa tutrice.

Est ce que je peux demander que ma pension soit versée directement sur le compte bancaire de mon fils au lieu du versement sur le compte bancaire de sa mere, comme je le fait depuis des années.

Si oui, est ce que c'est obligatoire ou sa mère peut refuser? Si elle refuse comment dois je faire pour que je puisse verser la pension sur le compte de mon fils?

Merci pour votre aide.

Par **Marck.ESP**, le **26/06/2024** à **07:21**

Bienvenue sur LegaVox

CV'est effectivement possible, mais il semble que vous ne soyez pas d'accord sur ce principe.

C'est donc au J.A.F de trancher sur le versement direct à votre fils, la procédure devant être engagée au tribunal judiciaire dont dépend le domicile du parent créancier.

Utiliser ce formulaire

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>

Je précise que je connais un cas où le juge a décider la poursuite du versement au parent hébergeant l'enfant, car ce dernier n'est pas autonome.